

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DEPRICK Carole, BAUDRY Jean-Marc, DUTHOIT Hugues, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREEUW Alain, SAS Michel, PENNEQUIN Pierre, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, SENECHAL Danielle, MASSE Elisabeth, COLARD Patrick, LAHOUSTE Pascale, WASILKOWSKI Claude, BOUCAUT Daniel, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, LIENART Christophe, ROCHER Sophie, PAPIACHVILI Nicolas, MASSIET-ZIELINSKI Violette, BIZOT Evelyne, DETOURNAY Alain

Membres suppléants avec voix délibératives :

TEIRLINCK Régis, GUILLOUZO Murielle, JILCOT Claudie, RIBEAUCOURT Patrice, DEBERGH René, VANBENEDEN Philippe, DEVOOGHT Ingrid, WAUQUIER Marie-Agnès, LESAGE Pascale

Membres titulaires absents, excusés :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, BILLAU Alain, DAUBRESSE Marc-Philippe, CAUDRON Christophe, MAILLIET Marie-Gérard, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, SAVARY Thérèse, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, ITIER Jean-Luc, DESRUMAUX Jean-Luc, MARANT Georges, DELEBARRE Christelle, BALLOY Daniel, PLATTEEUW Rudy, MOENECLAHEY Hélène, GUIBERT Gérard, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, GERARD Bernard, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, LEPRETRE Sébastien, TRAISNEL Brigitte, PETRONIN Yvon

Secrétaire de séance : PAPIACHVILI Nicolas

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 14 Février 2019

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 40

01-19 : AFFILIATION VOLONTAIRE DE LA REGIE PERSONNALISEE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

La régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation volontaire au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical d'émettre un avis sur l'affiliation au Cdg59 de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affiliation volontaire de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

02-19 : FIXATION DU COÛT A L'ACTE PONDERE DE LA PRESTATION DU SERVICE INSTRUCTEUR AUX COMMUNES NON ADHERENTES AU SIVOM

Vu l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les prestations de services réalisées par un Etablissement Public de Coopération Intercommunal pour le compte d'une collectivité ;

Vu l'article L. 422-8 du Code de l'Urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toute commune compétente appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants ;

Vu l'article R. 423-15 autorisant la commune à confier par convention les actes d'instruction aux services d'un groupement de collectivités ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest n° 15-15 en date du 18 mars 2015 par laquelle le SIVOM s'est doté de la compétence « appui en ingénierie et conseil en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et de droit des sols pour les communes adhérentes à cette compétence et habilitation du SIVOM pour l'exécution de prestations de services dans ce domaine pour des communes non adhérentes au SIVOM » ;

Considérant que, dans un souci de qualité de service et de mutualisation de moyens, le SIVOM a proposé par voie de convention d'assurer l'instruction d'autorisations d'urbanisme pour le compte de communes extérieures.

Considérant que ces conventions prévoient que le SIVOM déterminera chaque année le coût unitaire par acte pondéré.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer le coût à l'acte pondéré à 256,00 € pour l'année 2019 (256,00 € en 2018).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, fixe le coût de l'acte pondéré à 256,00 € pour l'année 2019.

03-19 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Vu la Loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Vu les articles L. 2312-1, L. 5211-36 et R. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Aux termes de ces articles, le Président présente dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres du Comité Syndical. Ce rapport donne lieu à débat.

La présente délibération prend donc acte du débat dont a fait l'objet le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 ci-annexé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, prend acte du débat dont a fait l'objet le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

04-19 : TARIFS JOURNALIERS D'HEBERGEMENT 2019 POUR L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées,

Au regard des dispositions consécutives aux orientations adoptées par l'Assemblée Départementale les 12 octobre et 17 décembre 2015 relatives à la tarification des établissements pour personnes âgées, le SIVOM est amené à fixer indépendamment des orientations du Département, la politique tarifaire de l'EHPAD Georges Delfosse pour les places non habilitées.

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer, pour les places non habilitées à l'aide sociale, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement 2019 comme suit :

- Tarif journalier afférent à l'hébergement pour les plus de 60 ans : 57,50 € (56,79 € en 2018)
- Tarif journalier afférent à l'hébergement pour les moins de 60 ans : 76,61 € (75,66 € en 2018)

Ces tarifs s'appliqueront à la date où la délibération aura été rendue exécutoire.

Un arrêté ultérieur du Département fixera les tarifs journaliers Hébergement 2019 pour les places habilitées à l'aide sociale.

Un arrêté ultérieur du Département fixera les tarifs journaliers Dépendance 2019.

Il est précisé que ces tarifs sont révisés annuellement et fixés par le Département ou le SIVOM, chacun en ce qui le concerne.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les tarifs journaliers d'hébergement 2019 pour l'EHPAD Georges Delfosse.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs journaliers d'hébergement 2019 pour l'EHPAD Georges Delfosse.

05-19 : MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS RENEUVELABLES

Vu l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2321-1 dudit code,

Vu la délibération n° 36-13 en date du 15 Octobre 2013, fixant la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget principal et le budget annexe,

La dotation aux amortissements est une dépense obligatoire pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics.

Conformément à l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer la durée d'amortissement du compte 2181 à 10 ans.

La durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget principal et le budget annexe est donc fixée comme suit :

- Logiciels informatiques (compte 205) : 2 ans ;
- Matériel de bureau (compte 2183) : 3 ans ;
- Frais d'étude, de recherche et de développement (compte 203) : 5 ans ;
- Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires (compte 205) : 5 ans ;
- Installation générale, agencement (compte 2181) : 10 ans ;
- Matériel de transport (compte 2182) : 10 ans ;
- Agencements et aménagements de terrains (compte 2172) : 10 ans ;
- Matériel informatique (compte 2183) : 3 ans ;
- Mobilier (compte 2184) : 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles (comptes 2178 et 2188) : 5 ans ;
- Subventions versées aux communes : 15 ans ;
- Biens d'une valeur inférieure à 500,00 € : 1 an ;
- Installations générales et agencement (compte 2135) : 10 ans ;
- Réseaux d'assainissement (compte 21532) : 10 ans.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la modification de la durée d'amortissement des biens renouvelables.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.



Sivom
alliance
nord-ouest

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



Sommaire

1. Contexte législatif

2. Carte d'identité du SIVOM

3. Objectifs du BP 2019 : mutualisation des moyens et des actions

4. Budget Principal

4.1 Résultats antérieurs

4.2 Section de fonctionnement

4.3 Section d'investissement

4.4 Gestion de la dette

1. Contexte législatif

Créé par la Loi NOTRe du 7 août 2015, le Rapport d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter au Comité Syndical :

- Les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés pour le SIVOM Alliance Nord-Ouest
- L'évolution de la situation financière du SIVOM
- La structure et rémunération des effectifs
- La structure et la gestion de la dette

Ce rapport sert ainsi de support au débat d'orientation budgétaire, préalable obligatoire à l'examen du budget.

2. Carte d'identité du SIVOM

Le SIVOM alliance nord ouest a été créé le 31 janvier 1980. Il est régi comme tous les syndicats de communes par les dispositions générales applicables aux EPCI (art. L. 5211-1 à L. 5211-58 du CGCT), sous réserve des dispositions qui leur sont propres (art. L. 5212-1 à L. 5212-34 du CGCT).

L'objet du syndicat n'est pas limité à une seule œuvre ou à un seul objet d'intérêt intercommunal, mais peut être porteur de multiples compétences.

Lorsqu'une commune n'adhère à un syndicat que pour une partie de ses compétences, ce dernier est qualifié de **syndicat à la carte**. L'article L. 5212-16 du CGCT détermine les règles particulières applicables en pareil cas (règles spécifiques de fonctionnement, participation au vote, possibilité de fixer des règles spécifiques de représentation, transfert et reprise de compétences, fixation des contributions)

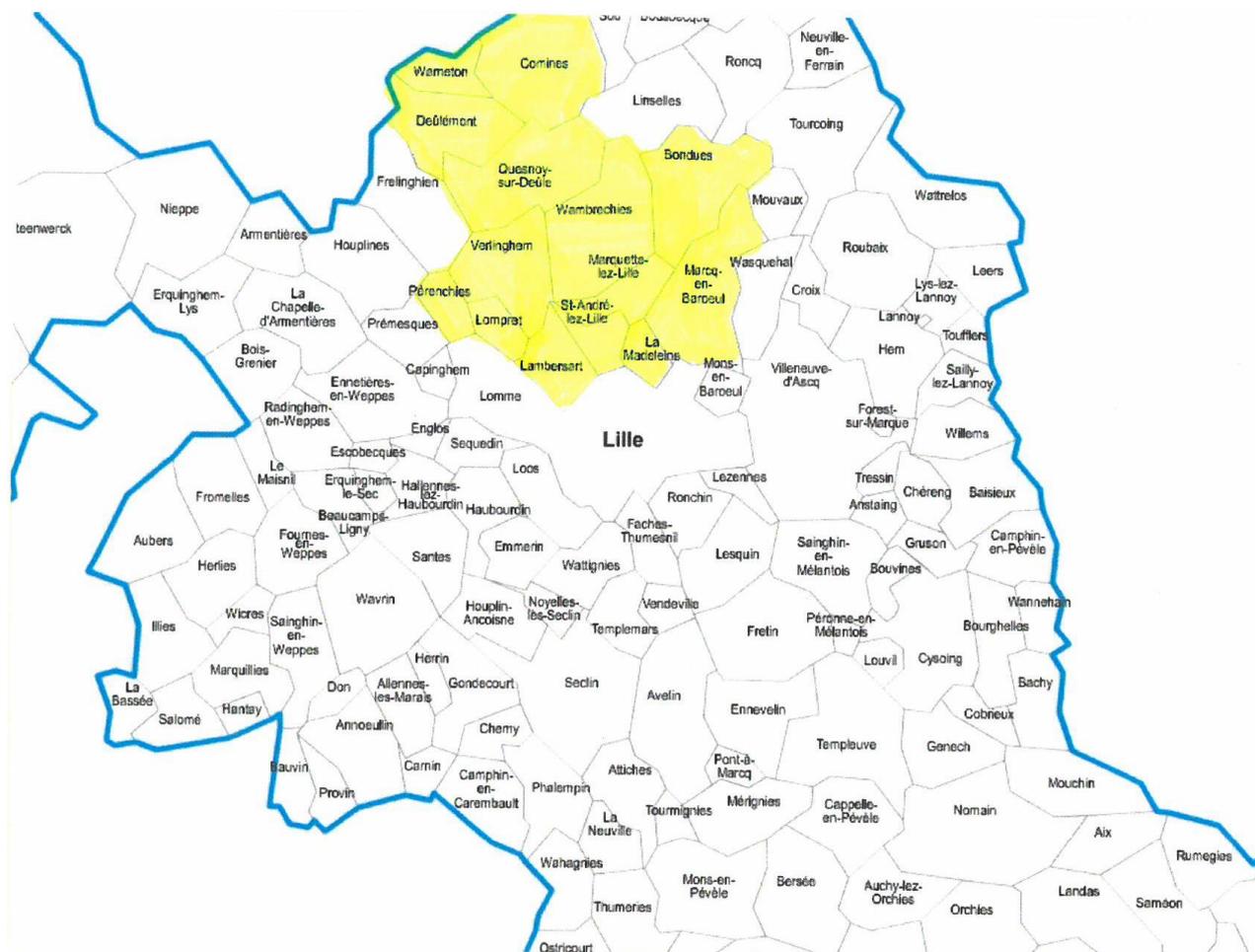
C'est le cas du SIVOM alliance nord-ouest.

Le SIVOM exerce au lieu et place des communes la ou les compétences transférées et ci-après énumérées.

- Mise en place des politiques de l'emploi, d'insertion professionnelle et d'accueil du service civique
- Etudes, gestion et animation des projets intercommunaux et développement des activités culturelles, patrimoniales et de loisirs et aides aux communes membres en ce domaine
- Recrutement du personnel et gestion de la résidence Georges Delfosse
- Etude et mise en place d'une coordination gérontologique intercommunale
- Etude et mise en place d'une coordination des politiques des communes en matière scolaire, sportive et culturelle
- Etude et élaboration d'un schéma territorial de développement et d'aménagement en coordination avec les collectivités et EPCI compétents
- Aide à la gestion des archives
- Aide aux communes dans la mise en place d'actions de développement durable sur le territoire intercommunal
- Mise en place de service en matière de prévention des atteintes à la tranquillité publique
- Appui en ingénierie et conseil en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et de droit des sols

Communes membres

Le périmètre du SIVOM Alliance Nord-Ouest :



Bondues – Comines – Deûlémont – La Madeleine – Lambersart – Lompret – Marcq-en-Barœul – Marquette-lez-Lille – Pérenchies – Quesnoy-sur-Deûle – Saint-André – Verlinghem – Wambrechies – Warneton

Nom du groupement : SIVOM Alliance Nord-Ouest

Date de création : 31 janvier 1980

Commune siège : Saint-André

Nombre d'habitants : 167 714



3.OBJECTIFS DU BP 2019 : MUTUALISATION DES ACTIONS ET DES MOYENS

Le SIVOM a depuis sa création travaillé à la mutualisation des moyens et à la création d'outils communs que ce soit en matière d'emploi, de services aux aînés, d'archives, de tourisme et de réseaux (avant la reprise de ces compétences par la MEL), et depuis 2015 en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

3.1 Instruction des autorisations d'urbanisme

Communes utilisant le service Urbanisme

6 Communes du SIVOM :

Lambersart - Lompret - Marquette-Lez Lille – Pérenchies - Quesnoy-sur-Deûle - Verlinghem.

11 Communes extérieures au SIVOM :

Bois-Grenier – Capinghem – La Chapelle d'Armentières – Englos – Ennetières-en-Weppes – Fromelles – Hallennes-lez-Haubourdin – Herlies – Le Maisnil – Prêmesques – Radinghem-en-Weppes

	2016	2017	2018
Nombre d'actes instruits pour les communes du SIVOM	766	696	821
Nombre d'actes instruits pour les communes extérieures	320	467	432
TOTAL	1086	1163	1253

Soit une augmentation 7.7% du nombre de dossiers traités.

3.2 Mise en place des politiques d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle

La priorité sera donnée à l'apprentissage et à l'alternance par le biais :

- Du versement d'une subvention d'un montant de 691 181.88€ à l'association ALPES pour le financement d'actions destinées au public ciblé sur :
 - Le PLIE à hauteur de 217 540.88€
 - La mission locale à hauteur de 323 641€
 - La maison de l'Emploi à hauteur de 150 000€
- De la convention de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat :
 - Actions apprentissage à destination des volontaires du service civique, des écoles et collèges
 - Actions expérimentales de retour à l'emploi pour les personnes bénéficiant du RSA grâce à l'apprentissage

3.3 Service civique

Une nouvelle session a débuté le 9 janvier 2019 et prendra fin le 8 juillet 2019 avec 25 jeunes.

Il est prévu de démarrer une session supplémentaire fin 2019.

Le budget 2019 prévoit des vacances à hauteur de 20 000€ pour la formation et le suivi des volontaires et l'animation du groupe de tuteurs.

3.4 Promotion du territoire

Organisation des manifestations suivantes :

- Deûle en fête 2019 : la manifestation se déroulera les 7, 8 et 9 juin 2019 et s'inscrira dans le programme de l'Eldorado de Lille 3000 (budget prévisionnel 120K€)
- Terroir en fête en septembre 2019 (budget prévisionnel 20k€)
- Festivités de Noël

Cette année, seront fêtés les 20 ans de la manifestation.

3.5 Projets intercommunaux de développement des activités de loisirs

Suite au groupement de commandes conclu avec la MEL en 2017, le SIVOM a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation d'une piscine intercommunale sur Quesnoy-sur-Deûle. L'étude sera poursuivie en 2019.

3.6 Service archives

Le service intervient dans les communes et au SIVOM pour le classement et la valorisation du patrimoine.

En 2019 sont prévus :

- Une exposition sur le thème des Fêtes communales des 19^{ème} et 20^{ème} Siècles en juin 2019 à l'occasion de la 20^{ème} édition de Deûle et Lys en Fête.
- La réalisation d'une plaquette sur le Patrimoine remarquable des communes du Sivom
- Accueil d'un stagiaire Master 1. Thème du stage : « Classement du Fonds privé Pierre PENNEQUIN » à Wambrechies

3.7 Prévention des atteintes à la tranquillité publique

Dans le cadre de sa compétence « mise en place de services en matière de prévention des atteintes à la tranquillité publique », le SIVOM Alliance Nord-Ouest organise depuis 2016 des chantiers de travaux d'intérêt général en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion de Probation du Nord.

Ces chantiers permettent aux jeunes condamnés (âgés de moins de 26 ans) d'exécuter un travail pour l'intérêt général tout en trouvant un appui dans une démarche d'insertion.

Il est prévu pour 2019 de reconduire un chantier de 7 semaines sur les communes de Lambersart, Lompret, Marquette lez Lille, Pérenchies, Quesnoy sur Deûle, Verlinghem et Wambrechies.

3.8 Développement durable

Le SIVOM a mis en place en 2011 le premier espace Info-Energie métropolitain. Il continuera en 2019 de mettre à disposition à titre gratuit un bureau pour accueillir le conseiller EIE au service des villes de Capinghem, La Madeleine, Lambersart, Lompret, Marcq en Baroeul, Marquette lez Lille, Pérenchies, Prêmesques, Saint-André, Verlinghem et Wambrechies.

En partenariat avec l'EIE, des actions de sensibilisation sur les communes seront organisées : « les samedis de l'énergie ».

Des actions complémentaires à celles de l'EIE seront également mise en œuvre en 2019 et notamment, une action « Campagnes et villes propres » du 15 au 17 mars 2019.

Il est prévu en fonction du succès de l'opération « Campagnes et villes propres » de poursuivre éventuellement sur le World clean Up Day qui aura lieu le 21 septembre 2019.

3.9 Gérontologie

Le SIVOM soutient l'activité du CLIC avec une subvention de 16 237€ pour 2019, soit 0,20 € par habitants.

Le SIVOM Alliance nord-ouest soutient l'organisation de la semaine bleue en octroyant une aide à la mise en place de jeux intercommunaux à l'intention des clubs des aînés (3000€).

4. BUDGET PRINCIPAL

4.1 Résultats antérieurs

		2015 CA	2016 CA	2017 CA	2018 Estimé
FONCTIONNEMENT	RECETTES	1 929 889,44 €	2 116 141,73 €	2 156 532,79 €	2 168 216.04
	DEPENSES	1 912 691,95 €	1 952 077,04 €	1 921 366.03 €	2 032 212.15
	RESULTAT DE L'EXERCICE	17 197,49 €	164 064,69 €	235 166.76 €	136 003.89

INVESTISSEMENT	RECETTES	383 102,43 €	197 392,77 €	179 258,98 €	163 878.72
	DEPENSES	68 320,43 €	64 383,74 €	53 620,54 €	37 202.08
	RESULTAT DE L'EXERCICE	314 782,00 €	133 009,03 €	125 638,44 €	126 676.64

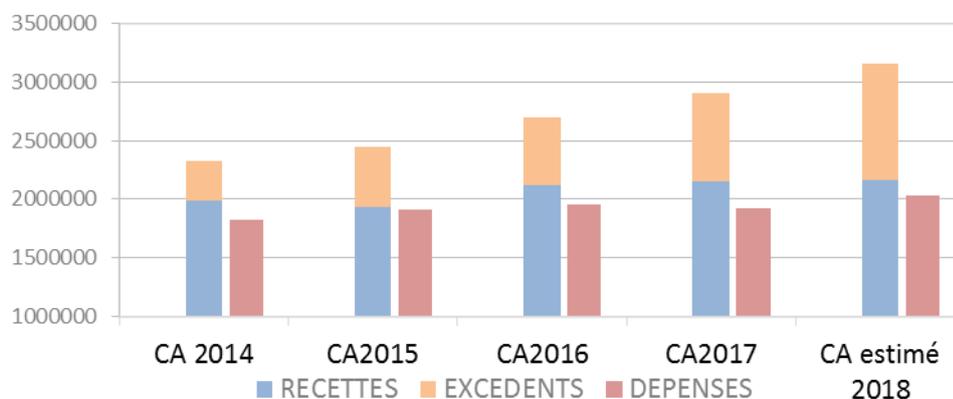
RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	331 979,49 €	297 073,72 €	360 805.20 €	262 680.53
----------------------------	--------------	--------------	--------------	------------

REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (B)	512 115,18 €	583 820,30 €	747 884,99 €	983 051.75
REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (C)	967 942,09 €	1 305 616,07 €	1 438 625,10 €	1 564 263.54

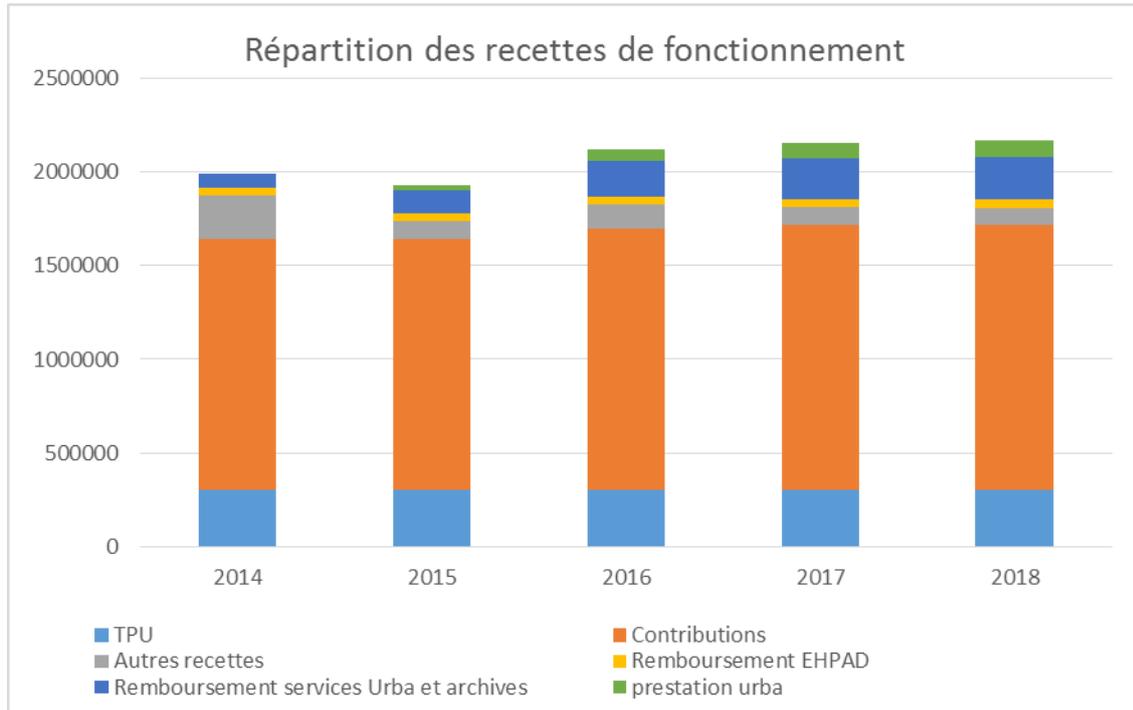
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	529 312,67 €	747 884,99 €	983 051.75 €	1 119 055.64
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	1 282 724,09 €	1 438 625,10 €	1 564 263,54 €	1 690 940.18
RESULTAT DE CLOTURE AVEC REPORT DES EXCEDENTS (A+B+C)	1 812 036,76 €	2 186 510,09 €	2 547 315.29 €	2 809 995.82

4.2 Section de Fonctionnement

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement



4.2.1 Recettes de fonctionnement

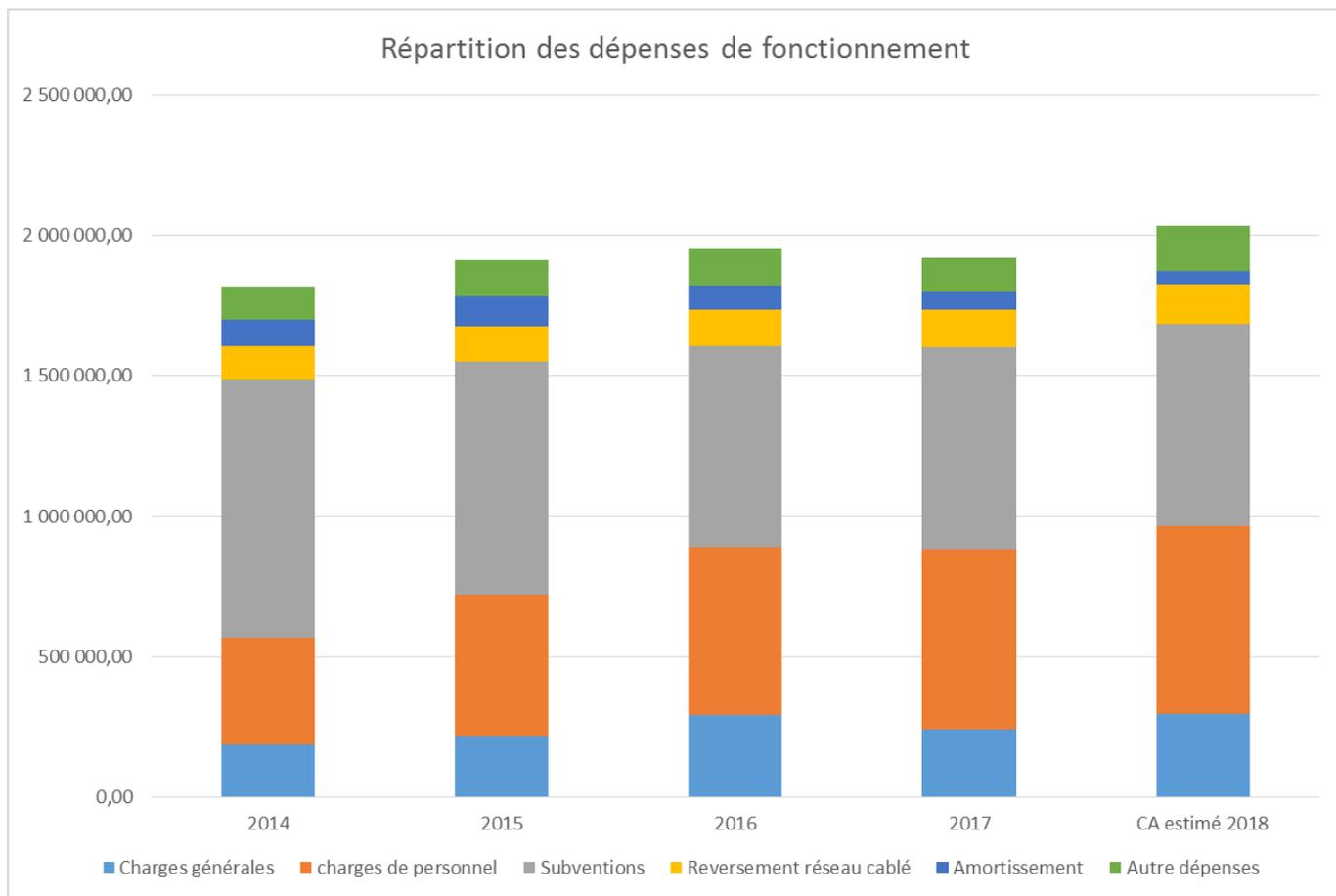


Pour 2019, les recettes principales sont issues :

- Du reversement de la TPU par les communes : montant fixe de 303 908,70€
- Des contributions des communes qui sont estimées pour 2019 à 1 395 000€
- Le remboursement de charges de personnel par l'EHPAD évalué à : 48 000 €
- Le remboursement de la mise à disposition des services Archives et Urbanisme évalué à : 230 000€
- La facturation du service urbanisme aux communes extérieures évaluée à 95 000€

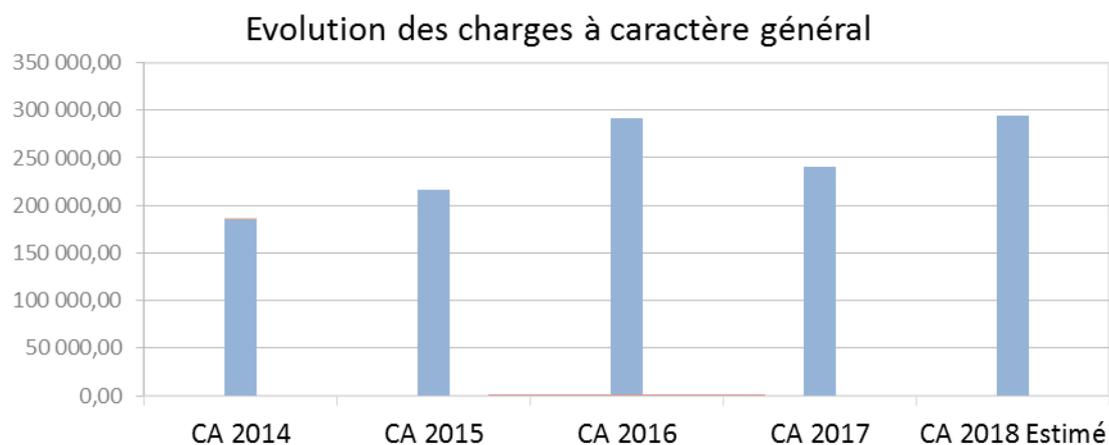
Les recettes prévues au BP 2019 sont sensiblement identiques à celles prévues au BP 2018

4.2.2 Dépenses de fonctionnement



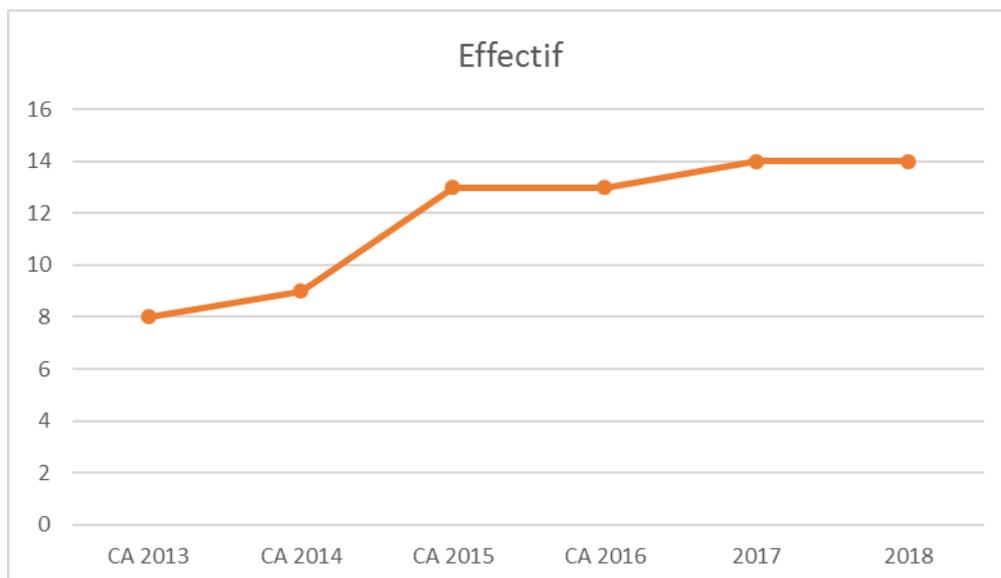
4.2.2.1 Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général prévues au BP 2019 sont en baisse d'environ 5% par rapport au BP 2018.



4.2.2.2 Charges de personnel

Effectifs



*2014/2015 : reprise de deux agents de l'OTI à partir de juillet 2015 et embauche de deux agents pour la création du service urbanisme à partir d'août 2015.

Effectifs au 31/12/2018	Temps complet	80%
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Cat A	2	
Cat B	2	1
Cat C	3	2
FILIERE PATRIMOINE		
Cat B	1	
Cat C	1	1
FILIERE TECHNIQUE		
Cat C	0	1
TOTAL	9	5

Au 31 décembre 2018, l'ensemble du personnel est titulaire.

Les charges de personnel représentent 668 627.26€ soit 32.9% des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel prévues (hors vacataires) au BP 2019 sont en légère hausse par rapport au BP 2018 : +1.8%

L'évolution des charges de personnel suivra l'évolution du point d'indice et les avancements réglementaires.

Structure de la rémunération en 2018

	Traitement brut	NBI	Régime Indemnitaire	Heures sup	Charges (cotisations...)
Montant €	323 230.22	4 277.7	119 125.05	5 103.32	216 890.97
% charges de personnel	48.34%	0,63%	17.82%	0,77%	32.44%

Absentéisme (maladie-accident du travail)

Année	2015	2016	2017	2018
Nombre de jours d'absence	17,5	8	82,5	74
% d'absentéisme	0,80%	0,39%	3,22%	2.55%

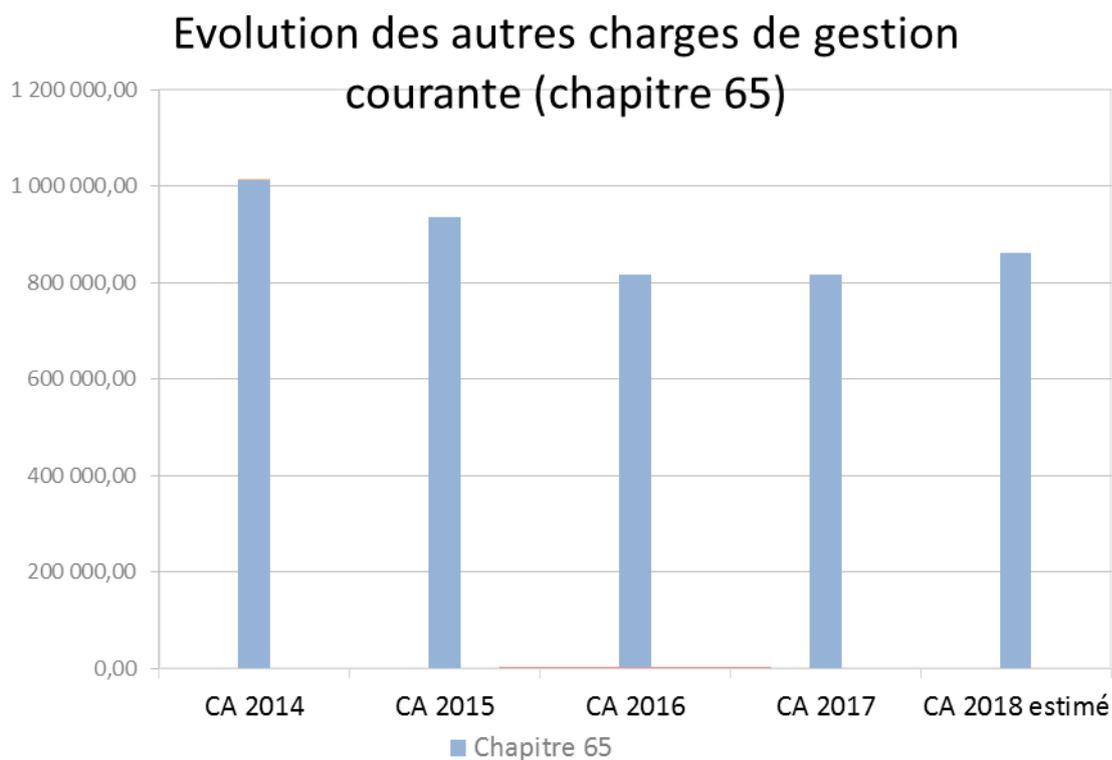
Le taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale en 2016 a été évalué par la caisse des dépôts à 8,2% (7,3% dans les EPCI).

Temps de travail effectif

Pour le service animation, le temps de travail hebdomadaire est de 35h sur 4.5 jours.
Pour les autres services, le temps de travail est de 39h/semaine avec 22 jours d'ARTT.

4.2.2.3 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Principales dépenses : Les Subventions (Emploi, le CLIC, jeux intervilles et COS)



*Ecart entre 2014 et 2016 correspond à la suppression progressive de la subvention pour l'OTI

Les dépenses au chapitre 65 prévues au BP 2019 sont en hausse par rapport au BP 2018 :
 +1.9%
 (augmentation des indemnités des élus)

4.2.2.4 Reversement du câble aux communes primo-adhérentes

Villes	Lambersart	Marquette- lez-Lille	Pérenchies	Saint-André	Verlinghem	Wambrechies
Prix de cession non actualisé	475880,00	118834,00	139010,00	211001,00	18739,00	146315,00
2013	47855,28	11875,87	13815,77	21039,63	1877,06	14514,23
2014	51760,27	12844,94	14943,14	22756,47	2030,23	15698,59
2015	53830,69	13358,73	15540,87	23666,73	2111,44	16326,23
2016	55983,92	13893,08	16162,50	24613,40	2195,90	16979,59
2017	58223,27	14448,81	16809,00	25597,93	2283,74	17658,78
2018	60552,20	15026,76	17481,36	26621,85	2375,08	18365,13
2019	62974,29	15627,83	18180,62	27686,72	2470,09	19099,73
2020	65493,26	16252,94	18907,84	28794,19	2568,89	19863,72
2021	68112,99	16903,06	19664,15	29945,96	2671,65	20658,27
2022	70837,51	17579,18	20450,72	31143,80	2778,51	21484,60
Total prix de cession actualisé	595623,69	147811,20	171955,98	261866,69	23362,60	180649,16

4.3 Section d'investissement

Evolution des recettes et dépenses d'investissement



4.3.1 Recettes

Elles sont regroupées en trois postes :

- Le remboursement par l'Etat du fond de compensation de TVA (FCTVA) estimé à 4500€
- Les amortissements des immobilisations qui sont estimés à 40 000 €
- Les annuités de remboursement du réseau câblé à hauteur de 110 977€

Les recettes prévues au BP 2019 seront légèrement inférieures à celles du BP 2018 : -5 % (Baisse de 14% des amortissements des immobilisations)

4.3.2 Dépenses

- Mobilier et matériel informatique
- Signature électronique et certificats

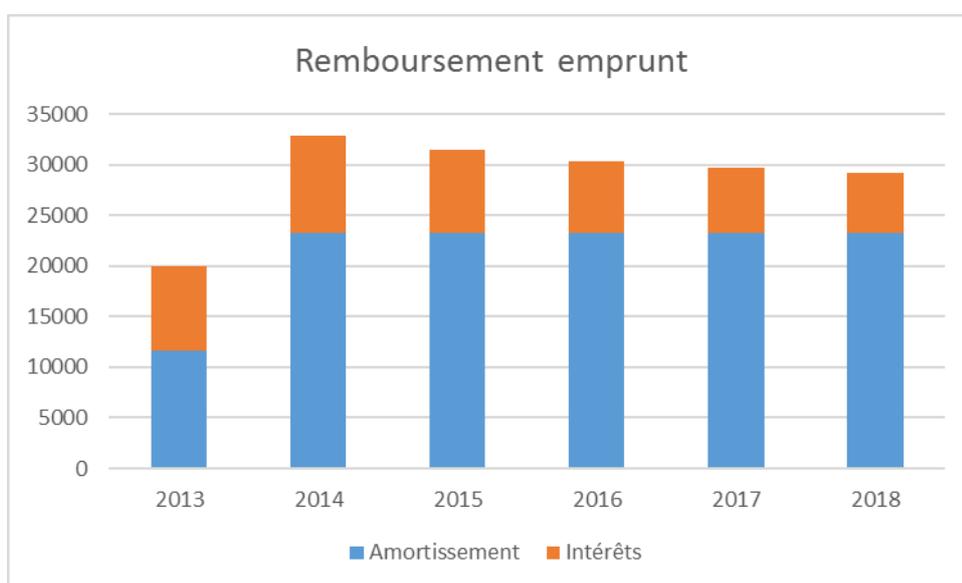
Les dépenses prévues au BP 2019 sont en légère augmentation, 5 % par rapport à celles prévues au BP 2018.

4.4 Structure et Gestion de la dette

Le SIVOM a contracté un emprunt pour financer partiellement l'achat de ses locaux administratifs en 2013 avec remboursement sur 15 ans.

Situation

- Capital emprunté : 350 000 € auprès de la Caisse des dépôts Fonds d'Épargne
- Taux d'intérêt variable en fonction du taux du Livret d'Épargne Populaire (taux sur prélèvement de février 2019 : 2.49 %)
- Charges d'intérêts payées en 2018 : 5 827.90 €
- Capital restant dû au 31/12/2018 : 221 666.74€
- Poids de la dette par habitant pour 2019 : 0.17€ par habitant



*2013 : remboursement sur 2 trimestres

5. Budget Annexe Résidence Georges DELFOSSE

L'Ehpad Georges DELFOSSE a ouvert ses portes le 1er juin 1992.

Il dispose de 87 lits et a une habilitation aide sociale pour 23 places.

La résidence accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, seules ou en couple, valides, semi-valides ou en couple.

La résidence rattachée administrativement et juridiquement au Sivom alliance nord-ouest fait l'objet d'une convention tripartite de troisième génération qui a pris effet au 1er janvier 2015.

En 2020, elle passera au CPOM.

5.1 Evolution des Résultats

EVOLUTION DES RESULTATS EHPAD

Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018 estimé
Dépenses réalisées	3 514 376,39	3 478 852,84	3 466 599,28	3 620 239,90	3 683 048,75
Recettes réalisées	3 520 068,57	3 433 676,28	3 861 158,09	3 873 257,97	3 648 707,49
résultat de l'exercice	5 692,18	-45 176,56	394 558,81	253 018,07	-34 341,26

Investissement

	2014	2015	2016	2017	2018 estimé
Dépenses réalisées	72 866,29	71 218,82	492 696,02	513 314,91	64 808,08
Recettes réalisées	89 920,42	63 412,03	73 694,79	92 427,85	15 231,30
Capacité d'autofinancement					34 652,06
résultat de l'exercice	17 054,13	-7 806,79	-419 001,23	-420 887,06	-14 924,72
résultat cumulé	22 746,31	-52 983,35	-24 442,42	-167 868,99	-49 265,98

	2017	2018 estimé
Fonds de roulement	947 137€	897 871€

5.1.1. Dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018 estimé
Groupe 1 Charge d'exploitation courante	736 864,77	728 672,81	834 941,20	752 614
Groupe 2 Charges de personnel	2 419 076,23	2 393 979,37	2 391 078,90	2 412 497,76
Groupe 3 Charges de la structure	322 911,84	343 947,10	394 219,80	517 936,99

5.1.2 Recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018 estimé
Groupe 1 produit de la tarification	3 312 485,73	3 401 461,05	3 542 095,81	3 608 871,48
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	106 413,16	42 078,96	57 932,19	29 556,57
Groupe 3 Produits financiers et non encaissables	14 777,39	417 618,08	273 229,97	10 279,44

5.1.3 Dépenses d'investissement

L'augmentation des dépenses d'investissement en 2016 et 2017 est due à une reprise sur provisions pour gros entretien d'un montant de 400 000€ en 2016 et de 266 000€ en 2017.

5.1.4 Recettes d'investissement

La baisse des recettes s'explique par une baisse des dépôts et cautionnement reçus (47 053€ en 2017 contre 15 231€ en 2018) et une baisse de la capacité d'autofinancement (45 374€ en 2017 et 34 652€ en 2018).

5.2 Evolution des Tarifs de la Résidence Georges DELFOSSE

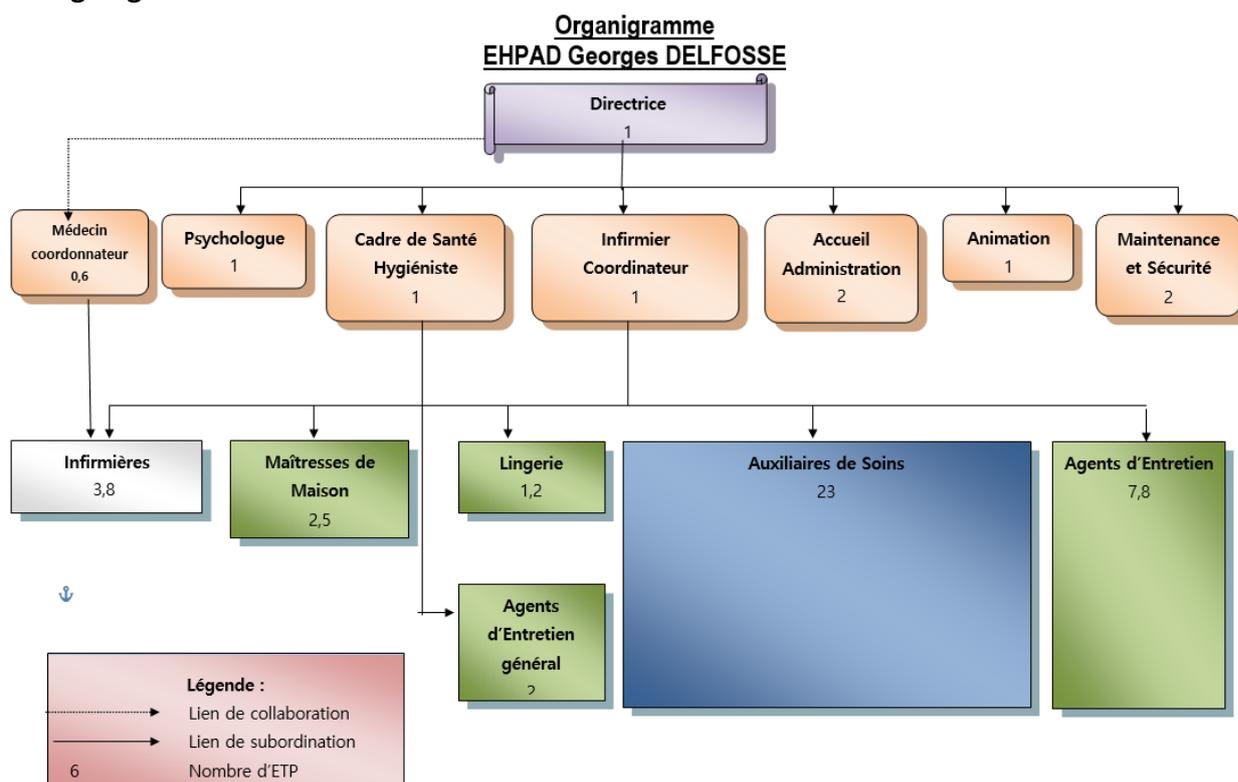
Depuis 2016, le SIVOM est amené à fixer indépendamment des orientations du Département, la politique tarifaire de l'EHPAD Georges Delfosse pour les places non habilitées à l'aide sociale.

		2014	2015	2016	2017	2018
Places non habilitées à l'aide sociale	Hébergement - de 60 ans	73,53 €	73,96 €	74,41 €	74,76 €	75,66 €
	Hébergement + de 60 ans	54,93 €	55,52 €	55,85 €	56,11 €	56,79 €
Places habilitées à l'aide sociale	Hébergement - de 60 ans				79,53 €	79,93 €
	Hébergement + de 60 ans				62,14 €	62,45 €
Tarifs dépendance	GIR 1-2	21,89 €	22,04 €	21,45 €	22,06 €	22,36 €
	GIR 3-4	13,89 €	13,98 €	13,62 €	14,00 €	14,19 €
	GIR 5-6	5,88 €	5,94 €	5,77 €	5,94 €	6,02 €

Le GMP ou GIR moyen pondéré correspond au niveau de dépendance des résidents dans un établissement. Plus il est élevé, plus le niveau de dépendance est important.

Le GMP de la résidence Georges Delfosse arrêté au 31 décembre 2018 s'élève à 753,3 ; il est supérieur à celui arrêté au 22 décembre 2017 (737,8).

5.3 Organigramme



5.4 Personnel

Au 31 décembre 2018, l'EHPAD compte 38 agents titulaires et 38 agents non titulaires.

Evolution des charges afférentes au personnel

Année	2015	2016	2017	2018 estimé
Personnel extérieur	106 089,22	79 129,94	72 302,89	171 044,87
honoraires	12 204	0	0	0
Personnel non médical	555 992,54	610 456,88	599 249,74	567 513,78
Personnel médical	998 377,18	979 496,04	1 008 979,08	1 001 940,42
charges	746 413,29	724 896,51	710 547,19	671 998,69
TOTAL	2 419 076,23	2 393 979,37	2 391 078,90	2 412 497,76

Absentéisme (maladie-accident du travail)

Année	2015	2016	2017	2018
Maladie ordinaire	1588	1794	1827	1417
Accident du travail	958	317	52	336
Longue maladie	365	579	31	
Nombre de jours d'absence	2911	2690	1910	2284

5.5 Projets 2019

Les projets 2019

Il s'agit de mettre en œuvre le plan d'actions faisant suite à l'évaluation interne 2 de 2018.

Il conviendra pour 2019 de :

- Réactualiser le projet de soin par la mise à jour de ses différents axes et communiquer sur le projet d'établissement et les projets annexes.
- Poursuivre la mise en place des Projets d'Accompagnement Personnalisé et leur suivi.
- Poursuivre la prévention nutrition, de la promotion du maintien de l'autonomie des résidents (déplacements, continence, toilette, habillage), dans le cadre de la philosophie générale du projet : l'Humanitude).
- Poursuivre la promotion de la bientraitance
- Poursuivre la collaboration avec l'équipe mobile de soins palliatifs et d'accompagnement de Jean XXIII, avec l'HAD pour permettre le soutien de l'équipe pour les gestes techniques lourds et permettre aux résidents de mourir à la résidence accompagnés de leurs proches et accompagnés des soignants qu'ils connaissent.
- Poursuivre le travail sur la sécurisation du circuit du médicament
- Poursuivre les réunions de commission gériatrique avec les intervenants libéraux.
- Poursuivre le travail avec les équipes mobiles : CMP, Equipe mobile de géro-psycho-geriatrie.
- Remettre à jour la convention avec l'hôpital Saint Philibert (filière gériatrique)
- Poursuivre la collaboration avec le laboratoire Cerballiance pour la réalisation des examens biologiques
- Poursuivre la prévention des infections, la promotion des vaccinations, l'amélioration de l'utilisation des antibiotiques
- Poursuivre la mise en place des thérapies non médicamenteuses et la formation des équipes.
- Poursuivre les projets entrepris avec l'ARS : prévention du risque suicidaire en EHPAD, le projet avec l'Institut Pasteur (nutrition, activité physique, hygiène bucco-dentaire)
- Poursuivre les projets d'animation, les activités intergénérationnelles, l'ouverture sur l'extérieur.
- Continuer à promouvoir la formation des équipes.

En matière d'investissement, des travaux relatifs aux portes de secours, à la modernisation des ascenseurs seront menés. Les sols du rez-de-chaussée seront rénovés.

5.5 Missions

Les objectifs poursuivis par la structure consistent à proposer aux personnes en perte d'autonomie un nouveau domicile et des aides afin de poursuivre leur vie le plus agréablement possible. La personne doit pouvoir bénéficier de soutien, d'aides et de soins jusqu'au bout de sa vie. L'établissement favorise une collaboration étroite entre l'équipe pluridisciplinaire, les familles, les médecins libéraux et les intervenants paramédicaux pour le bien-être du résident. La structure met tout en œuvre pour que son réseau de partenariats et de conventions se développe. L'établissement s'attache à aménager la structure afin qu'elle soit un lieu de vie confortable et paisible.